



Pouvoir d'achat la suite

Suite à l'interpellation de la CFDT sur le pouvoir d'achat, la Direction a proposé une concertation, qui s'est finalement transformé en une négociation car l'entreprise avait besoin d'un accord pour ponctionner dans le fond de solidarité.

(résultats du 16/10/2026)

Leurs propositions	Qui paye vraiment ?	Notre lecture
Monétiser plus de congés Plafond actuel de 10 jours par an. Pistes :15 voire 20 jours d'ici fin de l'année.	Vos jours : Compte transitoire, CTI, bonus ancienneté	Vous payez avec votre repos. Et c'est imposable.
Avance de 100€ en octobre. Pour les non-Cadres.	Votre allocation semestrielle de novembre.	L'avance est déduite du versement de novembre; pas 1€ de plus.
Aide de 50€ net en novembre. Pour les collaborateurs qui perçoivent un salaire de base de 2000€ brut maximum. (ce qui concerne environ 2000 pers.)	Le fond de solidarité	Ce fond est prévu pour les périodes de chômage partiel.
Mutuelle : Cotisations prises en charge environ 3 mois. Gains estimés de 150 à 350€ sur le trimestre.	La réserve de la mutuelle. Ceci représenterait près de 3/4 de la réserve à fin 2025.	Près des ¾ de la réserve, alors que les frais de santé montent de 4 à 5%.
Débloquer son épargne salariale. Environ 620M€ sur le PEG, débloqué en 72h pour les fonds de plus de 5 ans.	Votre épargne	Seulement pour les motifs prévus par la loi. Et profiter de son épargne, ce n'est pas gagner plus.

La direction veut bien nous aider...

... Mais avec notre argent

La direction ne proposait que de mettre plus vite à notre disposition notre argent : NOS jours de repos, NOTRE épargne, La réserve de la mutuelle et Le fond de solidarité (chômage partiel) auxquels NOUS avons contribué.

Aucun effort n'était fait par l'entreprise !

Pour la CFDT ces propositions étaient inacceptables, et s'est donc positionnée contre.

La Direction a alors mis fin au processus de négociations et décidera unilatéralement des mesures qu'elle souhaite prendre.